

Budget rectificatif 4/2012: ressources propres; instruments de partage des risques; EuroGlobe

2012/2127(BUD) - 11/10/2012 - Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture

La commission des budgets a adopté le rapport de Francesca BALZANI (S&D, IT) sur la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif n° 4 de l'Union européenne pour l'exercice 2012, section III – Commission.

Les députés rappellent que ce projet de budget rectificatif poursuit un triple objectif:

- la création de 4 lignes budgétaires à l'effet de réaffecter des crédits aux instruments de partage des risques, à concurrence de 10% de la dotation du FEDER et du Fonds de cohésion pour la période 2007-2013,
- la révision et la budgétisation des prévisions relatives aux ressources propres, ayant pour effet de modifier la répartition entre États membres de leurs contributions au budget de l'Union,
- le remplacement du "tiret" dans les crédits de paiement de la ligne budgétaire 16 03 05 01 — "Action préparatoire — EuroGlobe" par la mention "pour mémoire" (p.m.), afin de permettre l'exécution d'un virement.

Ils rappellent également le projet de budget rectificatif n° 4/2012 prévoit la possibilité que les remboursements et reliquats provenant du soutien de l'Union en faveur des instruments de partage des risques soient ajoutés l'année suivante, à la demande d'un État membre, à sa dotation au titre de la politique de cohésion. Ce projet de budget concorde en outre pleinement avec les modifications apportées au règlement financier arrêtées d'un commun accord par le Parlement européen et le Conseil.

Dans la foulée, les députés appellent le Parlement européen à approuver telle quelle la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif n° 4/2012 mais demandent :

- qu'avant que ne soit effectué un virement de crédits à partir de la politique de cohésion vers d'autres instruments financiers, la Commission en informe l'autorité budgétaire;
- à recevoir régulièrement des informations détaillées sur les programmes opérationnels appelés à être réduits, les instruments financiers qui seront mis en œuvre et les projets qui bénéficieront d'un soutien.